



Charte du portail de formation des bénévoles Occitanie

La présente charte a pour objectif de créer les conditions d'un bon fonctionnement partagé du portail en précisant les valeurs, le sens général poursuivi et en fixant les règles et les principes que chacun s'engage à respecter.

PREAMBULE

Actrice de la cohésion sociale et de la citoyenneté, la vie associative joue un rôle déterminant pour créer et maintenir des liens au cœur des territoires. C'est pourquoi les acteurs de la vie associative locale et l'Etat en région (DRAJES) ont décidé d'agir collectivement pour renforcer les moyens d'accompagnement du tissu associatif et ainsi faciliter l'engagement civique et social du plus grand nombre.

Des mesures en faveur de l'engagement bénévole telles que la Charte des engagements réciproques¹ de 2014 et la loi de simplification administrative de 2024 réaffirment l'enjeu de favoriser la formation des bénévoles, la reconnaissance des compétences acquises dans la vie associative, l'engagement associatif et le rôle particulier des dirigeant-es.

Le projet de portail de formation des bénévoles Occitanie s'inscrit pleinement dans cette démarche concertée de développement de l'engagement des bénévoles associatifs via l'accès à la formation et la valorisation des compétences.

1. Présentation de la plateforme

1.1. Enjeux et objectifs de la plateforme

Les enjeux du déploiement de cette plateforme sont les suivants :

- Développer la visibilité de l'offre de formation des bénévoles en région ;
- Favoriser la participation des bénévoles aux formations ;
- Rendre visible l'offre de formation, gagner en efficience.

Au-delà d'une valorisation, les enjeux sont de :

- Favoriser la coopération et la mutualisation entre acteurs ;
- Créer des passerelles avec d'autres dispositifs dans une logique de parcours, sans oublier les formations transverses de valorisation des bénévoles ;
- Prendre en compte l'ensemble des évolutions des politiques publiques en faveur de la formation des bénévoles et/ou porteurs de projet (Cf. le développement du Compte

¹ Charte signée entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations via le Mouvement associatif

Engagement Citoyen (CEC)).

Ce portail contribuera ainsi à améliorer le fonctionnement des associations et à développer les compétences techniques, organisationnelles et relationnelles des bénévoles et/ou porteurs de projets utiles à l'exercice de leurs missions, de leurs responsabilités associatives.

Par le biais d'une démarche de travail collaborative avec les structures porteuses de formation, ce projet permettra la montée en compétence des acteurs de la formation et la structuration concertée d'une offre de formation en région.

1.2. Valeurs et principes d'action

Les structures porteuses de formation qui intègrent le projet et/ou sont utilisatrices de la plateforme se reconnaissent dans les valeurs de l'éducation populaire. Leur démarche de travail relève ainsi d'une démarche d'accompagnement des personnes s'appuyant sur la reconnaissance de leurs capacités, favorisant leur autonomie et développant leur pouvoir d'agir.

Des valeurs qui se traduisent dans la pratique par les principes d'actions suivants :

- ❖ **Coopération:** Recherche de modalités adaptées, de manière non concurrentielle, pour analyser les situations et élaborer de manière partagée des actions et/ou réponses à mettre en œuvre pour répondre aux buts recherchés.
- ❖ **Egalité:** Prohibition de toute forme de discrimination. Recherche d'une offre équitable d'accès à tous·tes à la formation et la valorisation des différences.
- ❖ **Engagement:** Par la participation aux réflexions menées ; la mise en place de formations et l'utilisation de cette plateforme ; la participation au développement et valorisation de l'engagement des bénévoles et dirigeant·es associatif·ves.

2. Périmètre de la plateforme

2.1. Structures proposant de la formation

Le portail permet de recenser l'ensemble des formations reconnues d'intérêt général par les partenaires publics et soutenues dans le cadre de politique de soutien à la formation des bénévoles / dirigeant·es associatif·ves dans un souci d'équité territoriale et de promotion de l'engagement bénévole en région. Les formations peuvent être proposées par :

- Les acteurs associatifs ;
- Les acteurs (universités) et institutions publiques (Etat et collectivités territoriales) dans le cadre de politiques spécifiques.

2.2. Public

Les formations inscrites sur le portail s'adressent prioritairement aux bénévoles agissant au

sein d'un projet associatif. Elles peuvent également bénéficier à des salarié-es et/ou à des volontaires associatifs.

2.3. Lieu de formation

Les formations présentées s'organisent sur le territoire de l'Occitanie.

2.4. Formations éligibles

Sont éligibles à être inscrites sur le portail :

- Les formations dites « génériques » et/ou « spécifiques » **gratuites*** pour le bénéficiaire (*ou présentant des coûts minimes relatifs aux frais d'accueil de la formation). Elles doivent être collectives et orientées vers le développement et la montée en compétences des participant.es. Elles peuvent être classées selon deux niveaux « initiation » ou « perfectionnement ».
- Les formations portées dans le cadre du Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA) générique et ou thématique (ex. sport, jeune, etc.) et développées par les acteurs associatifs en région.

Les actions de formation réalisées à l'occasion de colloques, d'universités d'été peuvent être retenues sous réserve que leur programme soit explicitement différencié du reste de la manifestation.

2.5. Actions non éligibles

- Les formations dont les objectifs et le contenu sont associés à un culte ou un courant politique ;
- Les formations qui bénéficient prioritairement à une personne, qu'elles aboutissent ou non à la délivrance d'un diplôme (BAFA, BAFD, PSC1 ...)
- Des permanences ayant un caractère d'accompagnement individuel de la structure associative ;
- Les réunions d'information (un format court et avec un public nombreux).

3. Engagement des structures

3.1. Engagements partagés

L'ensemble des parties prenantes du projet s'engage à :

- S'approprier, respecter et faire vivre la charte ;
- Communiquer sur l'existence de la plateforme auprès des bénéficiaires et prescripteur-rices potentiel·les.

3.2. Engagements des structures proposant de la formation

Chaque structure formatrice s'inscrivant sur la plateforme s'engage à :

- Faire remonter les dysfonctionnements techniques ;
- Actualiser leur offre de formations une fois publiée (changement de date, etc.)
- Participer autant que de possible aux espaces de concertation dédiés au développement de la dynamique régionale.

3.3. Engagements du Mouvement Associatif Occitanie

Le Mouvement associatif est garant de la fonctionnalité et du développement technique de cette plateforme. Le Mouvement associatif n'est pas garant de la qualité des formations recensées par cet outil. En termes de coordination, le Mouvement associatif s'engage à :

- Ne pas se substituer aux acteurs de la formation ;
- Mobiliser l'ensemble des parties prenantes œuvrant sur la formation de bénévoles (Partenaires publics, structures formatrices) afin de développer et faire vivre le collectif souhaité ;
- Articuler cette dynamique avec l'ensemble des chantiers en région en faveur de la formation et développer les partenariats potentiels ;
- Développer l'ensemble des outils de communication définis avec le collectif.

3.4. Condition d'affichage sur l'annuaire et contr

Pour paraître dans l'annuaire des organisateurs, une formation (au minimum) doit être publiée.

Le Mouvement associatif Occitanie fera des contrôles a posteriori. Toutes publications de structures organisatrices et de formations ne correspondant pas aux critères énoncés ci-dessus (2.1 à 2.5), seront supprimées après contact avec la structure émettrice.